

**COMPARAISON DE L'APPRENTISSAGE ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE PUBLIQUE**

	APPRENTI	LYCEEN
Formation	gratuite	gratuite
Rémunération	25% à 61% du SMIC (de 8593€ à 15800€ sur 2 ans)	Aucune (même durant les 8 à 16 semaines de stage)
Boite à outils	Offerte par la région	Offerte par la région
Retraite	Droits ouverts	Rien
Chômage	Droit aux ASSEDIC	Rien
Allocations Familiales	Oui si : Moins de 20 ans et maximum 55% du SMIC	Oui
Indemnités	Transport Hébergement Restauration	
Logement	Allocation logement	
Congés	2,5 jours par mois de travail, soit 5 semaines par an	Congés scolaires
Réductions diverses	Carte (cinéma, RU, sport,...)	idem
Avantages pour l'employeur	Exonération Sécu Exonération chômage, retraite complémentaire, pour moins de 10 salariés Aide à l'embauche Aide à l'effort de formation (de 1525€ pour un moins de 18 ans à 1830€ pour un plus de 18 ans) 7,625€ par heure supplémentaire de formation (max 200 heures)	
Bourses	Aide sur critère social	Sur critères sociaux
Formation en entreprise	De ½ à ¾ du temps de formation	15 semaines /72 en CAP 12 semaines /72 en BEP 16 semaines /72 en Bac Pro

« Sans oublier que le système de l'Apprentissage permet aux employeurs de refuser des candidats, puisqu'il faut l'accord d'un employeur pour obtenir un contrat d'apprentissage.

*Ce système **particulièrement discriminatoire** sert donc de **filtre social** et laisse pour compte une partie des postulants.*

*Au contraire, la Formation Professionnelle Initiale Publique se doit d'accueillir **tous** les candidats dans la limite des capacités d'accueil des formations proposées.*

La comparaison des résultats obtenus par ces deux systèmes doit tenir compte de cet élément.

Cela n'empêche pourtant pas le fait que plus d'un contrat d'apprentissage sur cinq est rompu avant son terme ! »

Une citation du pédagogue Philippe Meirieu (reprise dans « les Dossiers de l'Actualité », Bayard Presse, de janvier 2006) :

« L'apprentissage, ça veut dire, dans le système actuel, treize semaines de cours seulement par an. Et treize semaines de cours, pour des élèves qui sont en échec dans les apprentissages fondamentaux, c'est la condamnation à perpétuité à des tâches de pure exécution. »